# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

### INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 35383

présenté par Mme Kéclard-Mondésir

#### **ARTICLE 57**

A l'alinéa 1, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots:

« , représentatives au niveau national et interprofessionnel, »

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser les syndicats présents lors de la conférence de financement. Notre groupe pense que les règles de représentativité existantes doivent s'appliquer pour la participation à la conférence de financement.